



Partage de la communauté, comptes bancaires?

Par **fridou**, le **26/02/2008** à **06:51**

Bjr et merci

ns sommes mariés sous le régime de la communauté, pr le partage de l'argent, quels comptes bancaires sont pris en compte, assurance vie?, comptes perso? codevi, etc..... et à quelle date, date de l'ONC ou assignation en divorce?, peut-on se mettre d'accord sur les comptes perso, merci à vous